

L'examen par les pairs : un instrument de coopération et de changement

Qu'est ce que l'examen par les pairs ?

Pourquoi est-ce efficace ?

Comment fonctionne-t-il ?

Qui sont les participants ?

Pourquoi une telle réussite ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Tout gouvernement démocratique souhaite, par les politiques qu'il applique, servir au mieux l'intérêt de ses citoyens. Cela dit, comment ce gouvernement, et l'électorat, peuvent-ils avoir la certitude que ses choix sont les bons ? Un moyen consiste à tirer les leçons de l'expérience des autres pays. L'un des principaux atouts de l'OCDE est de pouvoir offrir à ses 30 pays membres un cadre où comparer leurs expériences respectives et débattre des « meilleures pratiques » recensées dans tout un éventail de domaines, allant de la politique économique à la protection de l'environnement.

Les examens par les pairs pratiqués à l'OCDE, dans le cadre desquels la politique d'un pays dans un domaine particulier est examinée par les autres membres, sur un pied d'égalité, sont au centre de ce processus. Un pays qui cherche à résorber le chômage, par exemple, peut tirer de précieux enseignements de l'expérience de ses pairs sur ce qui a fonctionné ou pas. Il gagnera ainsi du temps, et s'épargnera de coûteuses expérimentations, dans la mise au point d'une stratégie efficace pour lui-même. Les recommandations auxquelles donnent lieu ces examens peuvent aussi aider les gouvernements à faire accepter à l'opinion publique de leur pays des mesures impopulaires. Enfin et surtout, dans la mesure où la même formule s'applique à tous, aucun pays examiné n'est singularisé d'aucune manière. Les examinateurs d'aujourd'hui sont ceux qui demain seront sur la sellette.

L'examen par les pairs est une méthode utilisée à l'OCDE depuis la création de cette dernière il y a plus de 40 ans. La technique n'en a pas moins évolué au fil des ans pour s'adapter à de nouvelles réalités, comme l'implication de la société civile, des entreprises et des syndicats. Son adoption par d'autres organisations internationales donne la mesure du succès de cette formule même si c'est à l'OCDE qu'elle a pris sa plus pleine expression. Plus récemment, les membres du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont demandé à l'OCDE de les aider à mettre en place un processus d'examen par les pairs dans leur région. La présente Synthèse expose ce que recouvre la notion d'examen par les pairs et la manière dont cette technique est utilisée à l'OCDE et au sein d'autres instances. ■

Qu'est ce que l'examen par les pairs ?

À la base, l'examen par les pairs consiste en un examen, par d'autres pays, de la performance ou des pratiques d'un pays dans un domaine particulier. De plus en plus, la société civile, les entreprises et les organisations syndicales sont invitées à prendre part à ces examens. L'exercice, qui a pour finalité d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et principes établis, repose largement sur la confiance mutuelle des États qui y participent, et sur leur confiance commune dans le processus. Les experts de l'OCDE jouent également un rôle important pour en faciliter et en stimuler le déroulement.

Il s'agit d'un échange de points de vues entre des parties qui se situent sur un pied d'égalité, et non d'une audition par une instance supérieure rendant un jugement contraignant ou imposant une sanction, ce qui ajoute encore à la souplesse de l'instrument. Un État sera plus disposé à accepter des critiques, et ses voisins à les formuler, si les deux parties savent que cela ne les enferme pas dans un carcan ou ne les force pas à agir sous la contrainte. Et justement parce que les examens par les pairs n'ont pas vocation à résoudre les conflits, ils peuvent faire office de mécanisme de règlement des différends en encourageant un dialogue entre États qui contribue à préciser la position de chacun dans un contexte non conflictuel.

Les examens par les pairs de l'OCDE couvrent un large éventail de thèmes, allant de l'économie et de la gouvernance à l'éducation, en passant par la santé, l'environnement et l'énergie. Un type d'examen par les pairs pratiqué de longue date est par exemple celui qui traite de la performance et des politiques économiques globales d'un pays, en l'espèce les *Études économiques* que réalise régulièrement l'OCDE.

L'exercice peut aussi porter sur plusieurs pays à la fois, mais être centré sur un thème en particulier comme la protection de l'environnement ou la réforme de la réglementation. Quel que soit le sujet considéré, ces examens sont généralement menés à bien à intervalles réguliers, et donnent lieu à la publication d'un rapport qui évalue les réalisations, met en évidence les points faibles et formule des recommandations. De cette manière, si l'examen de la situation économique d'un pays suscite des préoccupations quant à la rigidité du marché du travail ou l'ampleur du déficit des finances publiques, l'examen suivant déterminera si le pays examiné a tenu compte des conseils dispensés par ses pairs et si la situation s'est améliorée. ■

Encadré 1.

LE PROCESSUS EN DÉTAIL : L'EXAMEN DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Bien que chaque processus d'examen réalisé à l'OCDE soit régi par des procédures qui lui sont propres, tous comportent trois phases : une phase de préparation, une phase de consultation, et une phase d'évaluation. Tous sont en outre publiés. L'examen des performances environnementales d'un pays, par exemple, se déroule comme suit :

La *phase de préparation* permet de définir les grandes lignes du rapport, lequel s'articulera autour de thèmes communs à tous les pays, tels que l'eau, et de thèmes spécifiques pour chaque pays, comme la foresterie. Le pays examiné rédige un mémorandum sur sa situation, couvrant par exemple ses objectifs en matière d'environnement ou les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors d'un précédent examen de l'OCDE. L'équipe chargée de l'examen comprend des membres du Secrétariat et des experts de plusieurs pays examinateurs, et aussi, à l'occasion, des observateurs de pays non membres ou d'organisations internationales. Un questionnaire est mis au point pour orienter les travaux au cours de la phase suivante.

Lors de la *phase de consultation*, l'équipe chargée de l'examen engage un dialogue intensif avec le pays examiné, de même qu'avec des universitaires, des industriels et des ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement. Elle effectue également des visites sur le terrain, d'usines ou de zones protégées par exemple. En concertation avec le Secrétariat, elle établit ensuite un projet de rapport dans lequel est étudiée la performance du pays au regard, d'une part, de ses propres objectifs en matière de gestion de l'environnement et de

Pourquoi est-ce efficace ?

La clé de l'efficacité de ces examens mutuels réside dans la « pression des pairs » exercée par les pays examinateurs et la disposition du pays examiné à l'accepter. Cette pression peut se faire sentir de diverses façons, dans la sphère publique aussi bien que privée. Au cours du processus d'examen lui-même, un dialogue s'établit entre le pays passé au crible et les autres pays. Étant donné que les conclusions des examens par les pairs menés au sein de l'OCDE sont généralement rendues publiques, la pression des médias et de l'opinion peut également pousser le gouvernement du pays examiné à se conformer aux recommandations. Dans le même esprit, les responsables du pays examiné peuvent souhaiter se prévaloir d'un avis extérieur pour appuyer des réformes impopulaires, qu'il s'agisse d'un recul de l'âge de la retraite ou d'une réduction du taux des prestations sociales, qu'ils estiment eux-mêmes dans l'intérêt à long terme du pays. En outre, comme les mêmes critères s'appliquent à différents pays, et qu'un classement des performances est parfois établi, il se produit un phénomène d'émulation entre pays. En attestent les avancées obtenues grâce aux examens des performances environnementales (voir l'encadré) et, plus récemment, à la série consacrée par l'OCDE à la réforme de la réglementation comme suite à la demande formulée par les ministres en 1997 et qui couvre des domaines tels que la concurrence, la réforme du secteur public et la gouvernance. À cette formule s'oppose la technique dite « de l'opprobre », qui consiste à « montrer du doigt » ceux dont la performance laisse à désirer. L'OCDE y a recours, par exemple, dans la lutte contre les pratiques fiscales dommageables. Le groupe d'action financière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (GAFI), qui est hébergé à l'OCDE, publie aussi régulièrement des informations sur les pays qui ne coopèrent pas. Dans les deux cas, le groupe d'action financière les incite à devenir coopératif en respectant formellement des critères établis, tels que la transparence dans les règles de taxes et une réelle législation antiblanchiment d'argent. L'OCDE et le GAFI font connaître les cas de pays qui s'engagent à coopérer et qui sont donc retirés de la liste concernée.

La pression des pairs est particulièrement efficace lorsqu'il est possible de donner une évaluation à la fois qualitative et quantitative des performances. De telles méthodes ne peuvent cependant produire des résultats concluants que si les « règles du jeu » sont clairement définies et acceptées par tous les pays concernés. ■

Encadré 1. (suite)

LE PROCESSUS EN DÉTAIL : L'EXAMEN DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

développement durable et, d'autre part, des engagements internationaux qu'il a souscrits, et notamment des grands objectifs de la « Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle ». Le projet de rapport présente aussi des conclusions et des recommandations.

Au cours de la *phase d'évaluation*, le projet de rapport est débattu par l'organe compétent pour l'examen, en l'espèce le Groupe de travail sur les performances environnementales, qui regroupe les 30 pays membres de l'OCDE. Une délégation du pays examiné répond aux questions des représentants des 29 autres pays. Le Groupe de travail modifie alors le cas échéant les conclusions et recommandations à la lumière de ces échanges de vues et approuve le rapport, qui est ensuite publié sous la responsabilité du Secrétaire général.

La phase de publication et de suivi prévoit une conférence de presse sur le rapport final et les recommandations. Habituellement, le rapport est également présenté aux parlementaires et aux décideurs du pays examiné et un effort particulier est fait pour en assurer la diffusion dans la langue nationale. Les recommandations donnent généralement lieu à une réponse du gouvernement, dans les deux ans suivant la publication, laquelle expose les actions engagées pour chacune d'entre elles. L'examen suivant du même pays intègre lui aussi un bilan des progrès réalisés. Jusqu'ici, 58 examens des performances environnementales ont été effectués, couvrant 35 pays à savoir l'ensemble des pays membres de l'OCDE et quelques économies non membres dont la Russie, le Chili et la Chine.

Comment fonctionne-t-il ?

Il n'existe pas de modèle standardisé d'examen par les pairs, mais tous les processus d'examen mutuel intègrent, dans leur structure, les éléments suivants : le fondement, un ensemble convenu de principes, normes et critères au regard desquels la performance de chaque pays est examinée, des acteurs désignés auxquels il incombe de mener à bien l'examen, et un ensemble de procédures conduisant à l'élaboration du résultat final (voir encadré 1). Le Conseil, organe exécutif de l'OCDE composé de représentants de tous les pays membres, exerce un contrôle sur les programmes d'examen par les pairs à travers l'examen auquel il procède chaque année du projet de Programme de travail et budget de l'Organisation.

Des examens par les pairs peuvent être entrepris pour diverses raisons. Les comités ou groupes de travail de l'OCDE peuvent décider d'instaurer des examens mutuels réguliers dans leur domaine de compétence, ou bien réaliser un tel exercice à la demande expresse d'un pays souhaitant faire l'objet d'un examen, possibilité qui peut être étendue à des pays non membres. C'est ainsi que des pays de l'OCDE n'appartenant au Comité d'aide au développement peuvent demander à faire l'objet d'un examen en vue de préparer leur adhésion au Comité. Pour des programmes d'examen de grande envergure, une décision du Conseil est parfois nécessaire.

Des examens par les pairs peuvent également être prévus par les dispositions d'accords ou de traités internationaux ou d'autres instruments juridiquement contraignants. Tel est par exemple le cas de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui stipule que « les Parties coopèrent pour mettre en œuvre un programme de suivi systématique afin de surveiller et promouvoir la pleine application de la présente convention ». Cette disposition a servi de base pour établir un processus rigoureux de surveillance multilatérale s'articulant autour d'examens réciproques.

La forme la plus courante d'examen par les pairs est toutefois l'évaluation des performances d'un pays dans l'application de recommandations ou de principes directeurs. Dans cette catégorie, les plus connues sont probablement les *Études*

Encadré 2.

L'EXAMEN PAR LES PAIRS DANS LE CADRE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES : LE RÔLE DU COMITÉ EDR

Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) est au cœur du mécanisme de pression des pairs en place à l'OCDE. Ce comité est composé de représentants des 30 pays membres et de la Commission européenne. Il a pour rôle d'étudier les évolutions et les politiques économiques des divers pays de l'OCDE, d'évaluer leur performance économique et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre.

Chaque économie fait l'objet d'un examen tous les 18 mois environ. Chaque examen conduit à la publication d'une étude sur l'économie du pays considéré, visant à favoriser une meilleure compréhension de sa situation économique et des principaux enjeux auxquels les autorités sont confrontées, ainsi qu'à mettre en évidence les moyens d'améliorer la performance économique globale de ce pays.

Les examens ont évolué au fil des ans depuis la création du Comité EDR, en 1961, où les études économiques traitaient essentiellement des évolutions et des politiques macroéconomiques. Aujourd'hui, l'accent est largement mis sur les politiques structurelles et leur interaction avec les politiques macroéconomiques. Le fonctionnement des marchés du travail, des produits et des capitaux est régulièrement examiné, ainsi que le rôle du secteur public. Depuis quelques années, les examens ont été étendus à un certain nombre d'économies non membres comme la Russie, la Chine, l'Inde et le Brésil.

Les études comprennent généralement une analyse détaillée d'un sujet structurel spécifique. Parmi les sujets récents, citons : l'éducation, l'innovation, le fédéralisme

économiques de l'OCDE réalisées régulièrement pour chaque membre de l'OCDE (et pour quelques économies non membres comme la Russie, la Chine, l'Inde et le Brésil) par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR). Ces *Études économiques* fournissent une évaluation de la performance des pays au regard des grands principes et des pratiques optimales de politique économique. Les examens par les pairs effectués par le Comité d'aide au développement (CAD), qui regroupe les principaux donateurs d'aide publique dans le monde, évaluent la performance des efforts de coopération pour le développement dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits ou la cohérence des politiques. Des indicateurs et critères de référence spécifiques, comme la réduction des émissions de dioxyde de carbone, sont utilisés dans le cadre des examens des performances environnementales et de la réforme de la réglementation.

Des évaluations au regard de différents éléments peuvent être opérées dans le cadre de la même procédure d'examen. C'est ainsi que les examens des performances environnementales évaluent les résultats des pays à l'aune de leurs propres objectifs nationaux et de leurs engagements internationaux, de même que de critères de référence et des lois et réglementations nationales et internationales.

L'examen par les pairs est un exercice qui fait intervenir le pays examiné, les pays examinateurs et le Secrétariat de l'OCDE. L'entité responsable de l'examen peut faire partie de la structure décisionnelle de l'Organisation, comme le Comité EDR (voir encadré 2), ou être un groupe de travail. La fréquence des examens est variable : les études économiques d'un même pays sont espacées en moyenne de 18 mois environ tandis que les examens des performances environnementales suivent un cycle de cinq à sept ans et que les examens par les pairs du CAD reviennent à peu près tous les quatre ans.

L'adhésion à un comité ou un groupe de travail peut être conditionnée à la participation à un processus d'examens mutuels, avec l'obligation que cela implique de coopérer avec les examinateurs et le Secrétariat, notamment en mettant à leur disposition de la documentation et des données, en répondant à leurs questions et aux demandes d'autoévaluation, et en accueillant des visites sur le terrain. ■

Encadré 2. (suite)

L'EXAMEN PAR LES PAIRS DANS LE CADRE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES : LE RÔLE DU COMITÉ EDR

fiscal, le logement, les migrations et la concurrence, et ils se basent entre autres sur les analyses croisées de pays réalisées par le Département des affaires économiques et par les directions spécialisées de l'OCDE. Cette procédure met en évidence l'un des principaux éléments du processus : l'examen de la performance d'un pays au regard de l'expérience d'autres pays et des enseignements qui ont pu en être dégagés.

Les examens sont réalisés par le Comité EDR avec le concours des délégations permanentes des pays membres auprès de l'OCDE, parfois assistées par des experts venant des capitales. Le pays examiné est généralement représenté par une délégation de hauts fonctionnaires, dont la taille et la composition varient. Pour rendre le processus gérable et efficace, le Comité désigne, pour chaque examen, deux pays examinateurs.

C'est un projet d'étude établi par le Secrétariat à l'intention du Comité qui sert de point de départ à l'examen. Ce projet d'étude est ensuite révisé par le Secrétariat, en consultation avec le pays examiné, pour tenir compte des observations et des recommandations formulées par le Comité. La version finale est ensuite officiellement approuvée par le Comité avant d'être publiée sous sa responsabilité. L'une des caractéristiques essentielle du processus est que le rapport final doit être avalisé par les 30 pays membres. Il ne relève pas seulement de la responsabilité du Secrétariat, même si à l'évidence les opinions qu'il formule ont leur importance, ni ne reprend systématiquement les vues du pays examiné. Cela signifie que le gouvernement du pays examiné adhère aux conseils dispensés quant à la politique économique et que tous les participants font leur rapport final.

Qui sont les participants ?

L'examen par les pairs est mené à bien par les membres du comité, du groupe de travail ou de l'instance qui en prend l'initiative. La notion d'« examen par les pairs », implique, par définition, que des responsables du domaine traité dans d'autres pays soient associés au processus d'évaluation. En règle générale, quelques pays sont choisis comme examinateurs, le reste du groupe n'intervenant activement que dans la discussion finale. Le choix des pays examinateurs repose habituellement sur un système de roulement entre les États membres, bien que la connaissance particulière par un pays pair du pays examiné puisse être prise en compte.

Les représentants du pays examiné peuvent être des fonctionnaires travaillant pour des ministères ou des organismes publics, à différents échelons de l'administration, parfois au niveau ministériel. Le rôle des examinateurs est de représenter l'organe collectif chargé de l'examen et d'orienter le débat collectif. Leur tâche est donc d'étudier la documentation, de participer aux entretiens avec le pays examiné et le Secrétariat et de conduire les débats au sein de l'instance intéressée. Dans certains cas, les examinateurs participent également à des missions sur le terrain. Ils ont le devoir d'être objectifs et équitables, et de ne pas se laisser influencer par des intérêts nationaux, ce qui amoindrirait la crédibilité du dispositif.

Le Secrétariat de l'OCDE apporte son soutien à l'ensemble du processus : il produit les documents et analyses, organise les réunions et les missions, stimule la discussion, et assure la continuité du processus. L'indépendance, la transparence, la précision et la qualité analytique du travail du Secrétariat sont essentielles à l'efficacité du processus.

La répartition des tâches entre le Secrétariat et les examinateurs, et le degré d'interaction entre eux, sont très variables. Habituellement toutefois, une grande partie du travail est réalisée par le Secrétariat, surtout lorsque c'est lui qui connaît le mieux les questions de fond abordées dans le cadre de l'examen. En règle générale, tous les pays membres de l'instance chargée de l'examen sont appelés à faire l'objet de cet exercice et chacun s'engage implicitement à coopérer avec les examinateurs et le Secrétariat. ■

Pourquoi une telle réussite ?

L'examen par les pairs a cela de précieux que le processus donne lieu, entre les pays, à un échange systématique d'informations, de réactions et de vues sur les décisions des pouvoirs publics et la manière dont ces dernières sont appliquées. Ce dialogue peut à son tour servir de base à un renforcement de la coopération, à travers par exemple l'adoption de nouveaux principes directeurs et recommandations, voire la négociation d'instruments juridiques.

Il peut aussi se révéler un instrument utile de renforcement des capacités dans le sens où il constitue un dispositif d'apprentissage mutuel permettant de mettre en commun des pratiques optimales. Cela vaut non seulement pour le pays examiné, mais également pour les autres, à commencer par ceux qui jouent le rôle d'examineurs.

Dans de nombreux cas, les « prescriptions non contraignantes » qui caractérisent ces examens mutuels se révèlent plus adaptées qu'un mécanisme classique d'application pour encourager et améliorer le respect de certains principes. Elles permettent de tenir compte des objectifs poursuivis par le pays examiné et de replacer sa performance dans son contexte historique et politique. Il est ainsi possible de mettre en évidence et d'encourager les tendances à la mise en conformité qui se dessinent même dans des pays relativement peu performants, et aussi d'attirer l'attention sur les évolutions négatives observées dans des pays qui peuvent se situer à un niveau plus élevé dans l'échelle des performances.

Nonobstant, pour donner des résultats efficaces, ce type de dispositif doit remplir certaines conditions.

L'une d'entre elles est l'adhésion à des *valeurs communes*, c'est-à-dire une convergence de vues entre les pays participants sur les normes ou critères au regard desquels les performances doivent être évaluées. Une solide entente sur ces derniers évitera les malentendus ou les rétractations au cours du processus.

De la même façon, un mécanisme d'examen par les pairs ne peut fonctionner correctement que s'il y a un niveau adéquat d'engagement de la part des pays participants, autrement dit que si ces derniers non seulement affectent des ressources suffisantes à l'exercice, mais en outre s'associent pleinement au processus, tantôt en tant qu'examineurs, tantôt en tant que pays examiné.

Les examens mutuels s'inscrivent, par essence, dans un processus amiable fondé sur la coopération, la *confiance mutuelle* est un facteur essentiel de succès. La réalisation d'examens peut certes contribuer à renforcer le climat de confiance, mais il n'en doit pas moins exister au départ une grande entente et une large identité de points de vues entre les participants afin de faciliter, entre autres, la communication des données, informations et documents indispensables au processus.

Enfin et surtout, la *crédibilité* du processus est déterminante pour son efficacité et aussi pour donner aux examens par les pairs une valeur ajoutée par comparaison aux rapports gouvernementaux et aux avis d'experts-conseil. Il existe un lien étroit entre la crédibilité du processus et son pouvoir d'influence. Un Secrétariat indépendant, des pays examineurs désignés et un processus multilatéral au sein de comités sont autant de facteurs qui contribuent à garantir cette crédibilité. L'association du pays examiné au processus et son adhésion aux conclusions de ce dernier constituent la meilleure assurance que ce pays entérinera le rapport final et donnera suite aux recommandations qui y sont formulées. L'implication du pays examiné ne doit cependant pas être poussée au point de mettre en péril l'équité et l'objectivité de l'exercice. Ce pays ne doit pas, par exemple, être autorisé à s'opposer à l'approbation de tout ou partie du rapport final.

Dès lors que toutes ces conditions sont remplies, les examens mutuels peuvent favoriser des changements et des améliorations progressifs. Grâce à la pression des pairs – sous l'effet à la fois de la persuasion exercée par les autres pays et de la mobilisation de l'opinion publique nationale – qui en résulte, le dispositif d'examen mutuel peut jouer un rôle de catalyseur pour améliorer les performances des gouvernements. ■

Pour plus d'informations

Pour de plus amples renseignements concernant les *Études économiques*, contacter : Andrew Dean, tél. : +33 1 45 24 87 28, mél : andrew.dean@oecd.org.

Pour plus d'informations sur les *Examens des performances environnementales*, contacter : Christian Averous, tél. : +33 1 45 24 98 19, mél : christian.averous@oecd.org.

Pour des précisions sur les examens par les pairs du CAD, contacter : Karen Jorgensen, tél. : +33 1 45 24 94 61, mél : karen.jorgensen@oecd.org.

Enfin, pour tout renseignement complémentaire sur le processus d'examen par les pairs en général, contacter : Nicola Bonucci, tél. : +33 1 45 24 80 77, mél : nicola.bonucci@oecd.org.

Références

- **Peer Review: an OECD Tool for Co-operation and Change**, 2003, ISBN : 92-64-09920-4, 116 p.
- **Perspectives économiques de l'OCDE, périodique**, ISSN : 03043-274, 98 €.
- **Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle**, voir : www.oecd.org/env/min/2001.
- Pour plus d'informations, voir : www.oecd.org.
- Pour des informations complémentaires sur les *Études économiques de l'OCDE*, voir : www.oecd.org/eco/surveys.
- Pour des informations complémentaires sur les *Examens des performances environnementales*, voir : www.oecd.org/env/countryreviews.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques
et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.